

notre possession. Les années peuvent se multiplier, et le pays a certainement le droit de savoir quelle est la valeur de la denrée qu'il acquiert ou qu'il garantit, et il devrait certainement savoir, de temps à autre, quelles ont été les pertes, car il s'agit de pertes réelles; à moins que le Gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement précédent, fixe des valeurs inexistantes, comme cela est arrivé dans le cas de certaines compagnies d'assurance.

C'est la meilleure façon d'envisager l'affaire, il me semble; la création de la commission du blé et l'achat de blé des coopératives par le gouvernement canadien sous l'administration de mon très honorable ami a provoqué un changement. Voilà le point essentiel. Nous ne nous portons plus garants auprès de la banque pour la perte, ou la perte finale, comme dit mon très honorable ami; nous étions les propriétaires de ce blé. Mon très honorable ami invoque souvent les principes commerciaux. Quand un homme d'affaires achète quelque chose, il a certainement le droit d'inscrire dans ses livres la valeur approximative de ce qu'il a acheté.

Le très hon. M. BENNETT: C'était simplement une innovation; la banque avait encore le blé comme garantie.

L'hon. M. EULER: Oui, mais mon très honorable ami sait bien que le blé avait été acheté. C'est son propre gouvernement qui a acheté le blé, qui a adopté le décret du conseil pour l'achat du blé que le présent gouvernement a ensuite pris à son compte. La situation changea du tout au tout; auparavant, nous ne nous portons garants pour les coopératives, si je puis les nommer ainsi, que vis-à-vis des banques, mais quand la commission du blé entra en scène, la situation changea. Peu de temps après, mon très honorable ami fit adopter un décret du conseil en vertu duquel le gouvernement canadien acheta le blé détenu par les coopératives.

Le très honorable M. BENNETT: Non, nous nous sommes portés garants pour la commission du blé et elle prit la place des coopératives. Voilà ce qui est arrivé.

L'hon. M. EULER: Je n'aime pas à employer des expressions trop dures mais je considère que c'est un faux-fuyant indigne de mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Mais c'est le cas.

L'hon. M. EULER: Mon très honorable ami ne peut pas nier que ce qui reste de ce blé appartient aujourd'hui au gouvernement canadien.

Le très hon. M. BENNETT: Il est donné en garantie à la banque.

[L'hon. M. Euler.]

L'hon. M. EULER: Oui, mais nous sommes les propriétaires de ce blé et la commission du blé fait simplement fonction d'agent pour le Gouvernement canadien. Mon très honorable ami le sait bien. J'irai plus loin. Quand nous sommes devenus les propriétaires de ce blé, c'était le moment de faire savoir au peuple canadien ce qu'il avait perdu en prenant comme base ce que valait le blé à ce moment-là et je dirai. . . .

Le très hon. M. BENNETT: Mais tous ces chiffres ont été fournis au comité l'année dernière.

L'hon. M. EULER: Mon très honorable ami dit que la commission du blé ou le gouvernement, s'il préfère—et j'aimerais qu'il écoute bien ce que je dis parce que je considère que c'est un point qui n'est pas à négliger—a forcé les coopératives de blé à nous céder leur blé. En réalité, mon très honorable ami avait acheté ce blé et tout ce que nous demandions était qu'il nous fût livré conformément aux termes du décret du conseil. Nous les assurâmes que leurs droits seraient respectés quant au montant qu'ils devaient recevoir, soit les \$8,000,000 que mon très honorable ami avait fait voter, ou les \$6,000,000 qu'ils reçurent par la suite. Ce qui était important pour nous était d'avoir le blé parce que la commission du blé le vendait; elle était censée vendre du blé; nous voulions qu'elle vendit du blé et on ne pouvait pas le vendre tant qu'il n'avait pas été livré par ceux avec lesquels mon très honorable ami avait fait des arrangements pour acheter ce blé.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. EULER: Certainement.

Le très hon. M. BENNETT: Ils avaient besoin du blé pour le vendre, et ils le vendirent. Ils le vendirent à trois, quatre et cinq cents le boisseau de plus durant les deux semaines qui suivirent, et pourtant nous avons ici un crédit qui comble une perte de 15 millions afin que M. Murray puisse montrer un bénéfice pour la Commission du blé. Voilà tout.

L'hon. M. EULER: Si le blé avait baissé. . .

Le très hon. M. BENNETT: Mais il ne baissa pas.

L'hon. M. EULER: Je suis sûr que mon très honorable ami ne prête pas même à ce Gouvernement assez d'omniscience pour prévoir que le blé allait augmenter de quatre ou cinq cents le boisseau, car cela ne se produisit pas.

Pour terminer, monsieur le président, je répondrai,—c'est pour cela que je me suis